

# CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL D'ECHECS INDIVIDUEL JEUNES

## REGLEMENT DES TOURNOIS

### ARTICLE 1 : ORGANISATION

*Le Comité Départemental d'Echecs des Pyrénées-Atlantiques organise le Championnat Départemental Jeunes 2019-2020 avec le club Echiquier Bayonne Adour.*

*Ce championnat aura lieu le dimanche « 15 décembre 2019 » dans «avenue Paul Pras, Palais des Sports de Lauga –salle du Bar 1<sup>e</sup> étage» à « Bayonne ».*

Les inscriptions seront réalisées par les responsables de clubs auprès de l'organisateur, au plus tard jusqu'au jeudi soir précédant la compétition.

Exceptionnellement, quelques inscriptions individuelles pourront être prises sur place.

Sitôt arrivés sur le site des championnats, les participants devront confirmer leur **présence** auprès des gestionnaires informatiques des tournois, et ce, au moins **15 mn avant** le début des tournois. Dans le cas contraire, ils ne seront autorisés à entrer dans leur tournoi qu'à la **seconde ronde**.

Le Comité s'assure auprès des clubs que le matériel sera au complet. Les jeux (pendules comprises) devront être apportés et installés sur le lieu de la compétition au moins 30mn avant le début des parties.

Les jeunes joueurs restent sous la responsabilité de leurs parents ou de leurs accompagnateurs, durant toute la durée du tournoi, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de la salle de jeu.

### ARTICLE 2 : REGLES

Les championnats départementaux concernent les catégories : **Petits Poussins, Poussins, Pupilles, Benjamins, Minimes**, éventuellement Cadets et Juniors. Pour chaque catégorie, il y aura un tournoi « mixte » et un tournoi « féminin » sauf exceptions précisées à l'article 3.

Les règles du jeu sont celles de la FFE publiées dans le livre de l'arbitre (édition juillet 2019) et en particulier son annexe A « Jeu rapide ».

Il serait fait application de l'article A4 durant toute la compétition

Peuvent participer tous les joueurs à jour de leur licence FFE (licence A, prise dans un club du département) et pointés présents 15 minutes avant le début de la 1<sup>ère</sup> ronde soit à 9h45 au plus tard.

Les joueurs seront inscrits par défaut dans leur catégorie. Un joueur souhaitant participer dans une autre catégorie devra en faire la demande lors de l'inscription et, si accord du Comité départemental, sera classé dans la catégorie choisie.

Le classement utilisé est le Elo rapide; les tournois sont homologués FIDE et donc les résultats pris en compte pour le calcul du classement Elo rapide FIDE.

**Coups illégaux** : le joueur appelle l'arbitre pour constater et valider toute irrégularité.

**La partie sera perdue après le 2ième coup illégal achevé.**

Rappel : un coup illégal n'est achevé qu'une fois que le joueur a appuyé sur la pendule.

Il n'est donc pas possible de réclamer un coup illégal tant que l'adversaire n'a pas appuyé sur la pendule.

**Rappel concernant l'intervention arbitrale** : le règlement permet à l'arbitre d'intervenir en cas de coup illégal.

Si l'arbitre n'intervient pas pour quelque raison, il ne pourra lui être reproché de ne pas être intervenu. Il appartient au joueur lésé d'arrêter la pendule et d'appeler l'arbitre pour signaler une irrégularité. Si il valide le coup illégal en jouant son coup, il perd la capacité de réclamer sur ce coup et la partie suivra son cours comme stipulé sur les règles fédérales, sans pénalité."

### **ARTICLE 3 : NOMBRE DE RONDES ET CADENCES**

Toutes catégories : il y **aura fusion des tournois mixte et féminin** s'il y a moins de 7 participant(e)s dans l'un des deux tournois. La **distinction** sera toutefois **conservée** pour la remise des prix et le calcul du nombre de qualifiés pour le championnat régional.

A l'issue de la fusion des tournois,

Si nombre de joueurs = 2 - DOUBLE RONDE 4 RONDES

Si nombre de joueurs = 3 ou 4 - DOUBLE RONDE 6 RONDES

Si nombre de joueurs = 5 ou 6 - TOUTES RONDES 5 RONDES

Si nombre de joueurs = 7 ou 8 - TOUTES RONDES 7 RONDES

Si nombre de joueurs = 9 - SYSTEME SUISSE 6 RONDES

Si nombre de joueurs > 9 - SYSTEME SUISSE 7 RONDES

Il n'y aura pas de fusions de catégories, sauf cadets et juniors.

A titre **déroatoire**, un joueur isolé dans sa catégorie sera intégré avec son accord dans la catégorie immédiatement inférieure si elle existe.

La cadence est de **20min/KO** et de 30min/KO pour un tournoi TR 5 rondes

### **ARTICLE 4 : HORAIRES DE JEU**

Vérifications des licences et clôture des inscriptions : 09h30 à 09h45 (limite)

#### TR et SS R 20mn

**Ronde 1 : 10h**  
**Ronde 2 : 10h50**  
**Ronde 3 : 11h40**  
**Ronde 4 : 14h**  
**Ronde 5 : 14h50**  
**Ronde 6 : 15h40**  
**Ronde 7 : 16h30**

#### TR 5R 30mn

Ronde 1 : 10h  
Ronde 2 : 11h10  
Ronde 3 : 14h  
Ronde 4 : 15h10  
Ronde 5 : 16h20

Les joueurs doivent prendre leurs dispositions afin d'être présents à leur place cinq minutes avant le début des rondes.

**Proclamation des résultats et remise des prix vers 17h30.**

### **ARTICLE 5 : DROITS D'INSCRIPTION ET PRIX**

**Droits d'inscription : Néant**

Prix : une coupe récompensera le vainqueur de chaque tournoi de chaque catégorie. Une médaille sera remise à chaque second et troisième.

## ARTICLE 6 : DEPARTAGE EN CAS D'EGALITE

- Toutes rondes :
- 1) Sonneborn-Berger
  - 2) Confrontation directe
  - 3) En cas d'égalité complète aux départages précédents et pour les titres de champion et vice-champion, l'organisateur, dans la mesure du possible, organisera une phase de départage en Blitz; dans le cas où ce ne serait pas possible (horaires...), le classement se fera à l'âge au bénéfice du plus jeune

- Système Suisse :
- 1) Buchholz tronqué
  - 2) Buchholz
  - 3) Performance

## ARTICLE 7 : QUALIFICATIONS POUR LE CHAMPIONNAT REGIONAL

Pour le calcul des qualifications, seront à prendre en compte les joueurs ayant joué au moins 5 rondes.

Les qualifiés d'office pour le championnat de France sont qualifiés d'office pour le championnat régional et ne seront pas pris en compte dans le décompte, ni des effectifs, ni des qualifiés.

Le nombre de qualifiés par catégorie pour le championnat régional correspondra à 30 % des effectifs de la catégorie sauf :

- minimales (50 %)
- féminines toutes catégories d'âge (50%)

arrondi au nombre supérieur avec un minimum de 3 qualifiés par catégorie.

Le minimum de qualifiés par catégorie (au niveau championnat départemental) ne pourra pas être inférieur au nombre de places qualificatives attribuées à la ligue d'Aquitaine pour le championnat de France.

En cas de fusion des tournois mixte et féminin conformément au règlement, les féminines terminant devant le dernier qualifié du tournoi mixte seront qualifiées pour le tournoi féminin correspondant du championnat régional.

Les clubs pourront procéder à des repêchages au nombre de 1 par tranche de 15 joueurs (tous tournois, donc cadets et juniors compris) dès que la tranche est entamée.

Sur demande motivée des clubs, le bureau du Comité départemental pourra, à titre exceptionnel, ajouter un maximum de deux places pour traiter des cas particuliers (ex : joueur malade le jour du tournoi avec production d'un certificat médical, voyage scolaire avec attestation de présence... les justificatifs seront transmis à la Ligue).

Les joueurs qualifiés qui ne seraient pas en mesure de participer au championnat régional ne seront pas remplacés.

## **ARTICLE 8 : CONSIGNES A L'INTENTION DES PARTICIPANTS ET DES SPECTATEURS**

Avant la partie, les joueurs vérifient la position des pièces, l'affichage des pendules et leur couleur.

Pendant la partie :

- interdiction de quitter l'espace de jeu sans autorisation (défini comme étant composé de l'aire de jeu + les toilettes)
- éviter toute discussion et toute lecture suspecte
- avoir une attitude convenable et une tenue correcte
- ne pas frapper fort sur les pendules, en particulier pendant les zeitnots.

L'utilisation de téléphones portables, baladeurs et autres matériels est interdite dans l'espace de jeu. Un portable qui émet un son en cours de partie entraîne la perte immédiate de la partie pour son détenteur.

Après la partie, les joueurs remettent les pièces en place et le gagnant ou les blancs en cas de partie nulle, donne le résultat à l'arbitre.

Les analyses sont interdites dans la salle du tournoi.

Un joueur absent lors d'une ronde, sans avoir prévenu l'arbitre, sera considéré comme ayant abandonné le tournoi et ne sera pas apparié pour la ronde suivante.

Les accompagnateurs ou spectateurs ne sont pas admis dans l'aire de jeu pendant les parties. L'accès à l'aire de jeu n'est autorisé que pour les arbitres, les membres de l'organisation et les joueurs.

Les joueurs qui ont terminé leurs parties deviennent spectateurs. Ils doivent donc quitter l'aire de jeu et rester discrets

## **ARTICLE 9 : ETHIQUE**

La conduite des joueurs (et des accompagnateurs, entraîneurs, parents, etc..) est assujettie à une attitude correcte qui interdit par exemple :

- De fixer le résultat d'une partie avant son commencement
- D'abandonner un tournoi sans justification
- De déclarer forfait sans raison valable
- Pendant le jeu, aux joueurs, de contrevenir aux règles du jeu.
- Pour les accompagnateurs, de faire des signes aux joueurs

Le non-respect de ces règles élémentaires sera sanctionné par des pénalités prises, soit par le superviseur, soit par la juridiction fédérale compétente. (voir article 38 du règlement intérieur de la FFE)

## **ARTICLE 10 : ARBITRAGE**

Organisation : «Comité Départemental»

Arbitre principal : «Francis JARRIER» *AF Open2*.

Arbitres en second et aides arbitres : devront être proposés par les clubs et seront confirmés au plus tard le jour du championnat.

## **ARTICLE 11 : LITIGE TECHNIQUE**

Lorsqu'un litige technique survient en cours de partie, les joueurs doivent faire appel à l'arbitre et se conformer à ses directives.

Un appel des décisions de l'arbitre peut être interjeté par le responsable du club auquel appartient le joueur plaignant. Dans ce cas le traitement du litige est réalisé par la commission d'appel définie à l'article 12.

## **ARTICLE 12 : COMMISSION D'APPEL**

Elle sera constituée de 5 personnes avant la 1<sup>ère</sup> ronde :

- le Président du Comité Départemental
- le représentant de l'organisateur
- l'arbitre principal
- deux arbitres

**Le présent règlement sera porté à la connaissance des participants par affichage à proximité des appariements.**

L'arbitre principal

Le Comité Départemental

Francis JARRIER

Marie-Alix GRACIET